



CHARTE DE SANTE SEXUELLE PUBLIQUE

« La santé sexuelle est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social lié à la sexualité. La santé sexuelle nécessite une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles sources de plaisir et sans risques, ni coercition, discrimination et violence. Pour que la santé sexuelle puisse être atteinte et maintenue, les droits sexuels de toutes les personnes doivent être respectés, protégés et garantis »

(OMS, 2012)

Préambule

La première journée du Réseau de Santé Sexuelle Publique (RSSP), réuni à Paris, a adopté le 20 janvier 2018 la présente "Charte" en vue de contribuer à la réalisation des objectifs de santé sexuelle pour tou-te-s d'ici 2030 et pour leurs pérennisations par la suite.

La promotion de la santé sexuelle ne relève pas uniquement du secteur de la santé. Elle ne se borne pas seulement à préconiser l'adoption de modes de vie qui favorisent la « bonne santé » ou l'absence de pathologie. Son ambition est le bien-être complet de l'individu. La promotion de la santé sexuelle se doit donc de donner aux individus davantage de choix dans la maîtrise de leur propre sexualité et davantage de moyens de l'améliorer. Pour parvenir à cet état de complet bien-être physique, mental et social, l'individu, ou le groupe, doit pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et évoluer avec son milieu ou s'y adapter. La santé sexuelle n'est donc pas un but en soi mais une ressource quotidienne de la vie, un concept positif mettant l'accent sur les ressources physiologiques, psychiques et socio-culturelles, ainsi que sur les capacités individuelles à les mettre en œuvre.

En tant que droit assuré et porté par le secteur public, la santé sexuelle, est pleinement associée à la santé globale des individus et à l'ensemble des dimensions de la dignité humaine qu'elles soient physiques, comportementales ou idéologiques. Elle se pose ainsi en contradicteur systématique et implacable de toute forme d'inégalités d'accès au bien-être et à l'épanouissement apporté par elle-même ou de ce qui en résulte.

La promotion et le développement de la santé sexuelle défendue par le RSS, répond à la stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030 et aux programmes de santé sexuelle de l'OMS, en se proposant de contribuer à l'épanouissement de chacun et chacune dans le respect des droits humains par l'investissement, la mutualisation et l'accompagnement des acteurs et actrices des systèmes de santé publique entourant la sexualité.



Valeurs

Les membres du RSSP s'engagent solidairement à respecter et à promouvoir les valeurs républicaines qui fondent les droits sexuels en œuvrant pour l'épanouissement des individus, des couples et des familles dans le respect de l'intégrité de chacun et chacune sur les plans physique, psychique et culturel.

Ces valeurs s'incarnent par les engagements suivants (liste non hiérarchique) :

1. Manifesté son engagement aux valeurs défendu par la présente charte.
2. Une gouvernance associative démocratique, paritaire et égalitaire entre genres, sexes, formations/disciplines reflétant la diversité d'une communauté professionnelle multidisciplinaire et d'une société d'usager·e·s toute aussi plurielle.
3. Une écriture inclusive et un ordre nominal alphabétique non hiérarchique.
4. La réduction des inégalités et des discriminations de l'accès aux soins.
5. L'affirmation des libertés individuelle et des droits humains.
6. L'équité en matière de santé en luttant contre toutes les formes de vulnérabilité et en déconstruisant les stéréotypes (genre, sexe, confession, classe, éducation, origine...) socio-culturels et identitaires.
7. La lutte contre toutes les formes de violences ou de discrimination quelles qu'en soient les auteur·e·s, les victimes et les conséquences.
8. L'attachement aux missions d'information, de conseil et d'accompagnement par le renforcement des capacités de chacun·e de manière personnalisée et participative.
9. La valorisation et diffusion des innovations positives.
10. La mise en avant de toutes les dimensions de la sexualité en termes d'érotisme, de désir et de plaisir dans une perspective à la fois : interindividuelle, intrapsychique et culturelle.
11. Développer les liens entre les institutions par la réalisation d'actions communes, notamment en matière de construction de parcours de soins, de formation et de recherche

Objectifs généraux

Le RSSP vise à promouvoir toute initiative concourant à l'amélioration de l'accompagnement et des soins en santé sexuelle pour toutes et tous dans tous les domaines : politique, éducatif, professionnel et en recherche.

Pour ce faire il prend comme objectif premier la promotion, la formalisation et le développement d'une approche cohérente et coordonnée de la réponse publique en santé sexuelle, affective et reproductive afin de la décliner au niveau des régions.

Pour permettre à l'ensemble des intervenant·e·s en santé sexuelle d'améliorer leurs pratiques et de mieux orienter les usager·e·s dans leur parcours, le RSSP, en tant qu'association sous loi 1901, se propose d'être un facilitateur de lien fraternelle dans la communauté des sexologues et des personnes œuvrant à la santé sexuelle et au bien-être. Ainsi, il vise le rapprochement et la mutualisation des professionnel·le·s de la santé sexuelle en réunissant des sexologues diplômés(Infirmières et Infirmiers, Kinésithérapeutes, Médecins, Pharmacien·e·s,



Psychologues, Psychomotricien·e·s et Sages-femmes) et leurs homologues non titulaires d'un diplôme universitaire de sexologie mais exerçant dans le cadre de la santé sexuelle auxquels s'ajoutent les étudiant·e·s, les personnes issues du monde associatifs, le chercheur·e·s (anthropologues, épidémiologistes, sociologues, philosophes), juristes et avocat·e·s ainsi que toutes personnes physique ou morale portant un intérêt à ces questions.

ACTEUR DE L'ACTION PUBLIQUE :

Le RSSP est une communauté de professionnel·le·s attaché au service public dans le domaine de la santé sexuelle. En tant qu'association le rôle du RSSP est de faire en sorte que le choix le plus facile pour les responsables des politiques publiques soit aussi le choix le meilleur du point de vue de la santé sexuelle et de l'érotisme.

Pour ce faire le RSSP met son expertise à la disposition des autorités sanitaires compétentes, afin de les accompagner dans le soutien des innovations en santé sexuelle, la promotion et l'amélioration de l'organisation des soins en santé sexuelle, le maintien d'une éthique partagée fondée sur le respect et l'autonomisation de la personne.

ACTEUR DE LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES ET DES SAVOIRS :

Un défi majeur de la formation des professionnel·le·s sur la thématique de la santé sexuelle consiste à organiser des apprentissages qui auront des impacts appréciables sur les pratiques professionnelles.

Dans ce cadre, le RSSP plaide pour une formation-action accompagnant les professionnel·le·s (sexologues et non-sexologues) dans leurs quotidiens :

- En renforçant des pratiques positives, bienveillantes et respectueuses des personnes, usagères et professionnelles.
- En clarifiant les attitudes et les postures, leur permettant de devenir, consciemment et volontairement, respectueuse de soi et des autres.
- En facilitant et renforçant les habiletés d'intervention via l'intégration des compétences et l'augmentation des connaissances sur la santé sexuelle.
- En affirmant l'implication, la motivation et l'autonomie des professionnel·le·s dans le sens d'une pratique confortable et en accord avec nos valeurs afin qu'ils les renforcent, ou pour le moins les encouragent, chez nos usagers et usagères.

ACTEUR DE LA RECHERCHE & DE L'INNOVATION :

La promotion de la santé sexuelle suppose que l'on identifie les obstacles à l'adoption de politiques pour l'épanouissement d'une sexualité positive dans tous les secteurs de l'offre publique, et les moyens de surmonter ces obstacles.

Issu des constatations du terrain dont les membres sont les premiers acteurs et actrices, le RSSP se propose de mettre en relation les personnes et les institutions les plus aptes à développer les outils les plus ajustés aux demandes en santé sexuelle. Le RSSP, par la diversité de ses membres pourra accompagner ce développement, sa diffusion et sa valorisation mais également l'appropriation de toutes ces évolutions par son action d'acteur dans la diffusion des connaissances et des savoirs.

La présente charte engage les membres du RSSP au respect de celle-ci.



Paris, samedi 20 janvier 2018

Signataires

Nom	Prénom	Institution	Signature

